

Monsieur Florent LECOMTE
Président USCN Athlétisme
9 lot le bas Trio
08160 Flize
floval.lecomte@orange.fr

Monsieur Lionel MATHIEU
Secrétaire USCN Athlétisme
3 ruelle Liégeois
08160 Nuvion sur Meuse
yoyo.mathieu@orange.fr

Chers parents et athlètes,

La saison 2011/2012 commence et si vous souhaitez continuer l'athlétisme, nous vous prions de bien vouloir nous transmettre (à Lionel MATHIEU) le plus rapidement possible les pièces suivantes :

- un certificat médical datant de moins de 3 mois,
- le règlement de la licence (tarifs imposés par la FFA, le club ne prend rien pour lui),
- la fiche de renseignements sous ce pli ainsi que l'autorisation parentale pour les mineurs.

Nous attirons votre attention sur le fait que la licence n'est délivrée uniquement sur présentation de tous ces papiers.

Veuillez trouver, ci-joint, le règlement intérieur de l'USCN athlétisme.

Le Président,

Monsieur Florent LECOMTE

MODIFICATION IMPORTANTE A PARTIR DE CETTE SAISON :

Le changement de catégorie d'âge interviendra au 1^{er} janvier et non plus comme auparavant au 1^{er} septembre. Il est donc distingué deux périodes différentes :

- une période administrative du 1^{er} septembre 2011 au 31 août 2012 (validité de la licence)
- une période sportive du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012.

Tarifs des licences 2010/2011 (période administrative) :

Catégories	Années de naissance	Licence compétition	Licence découverte	Licence athlé santé loisirs	Licence encadrement
Ecole d'athlétisme	2002 et après	-	49,10 €	-	-
Poussins	2000 et 2001	-	49,10 €	-	-
Benjamins	1998 et 1999	59 €60	-	-	-
Minimes	1996 et 1997	59 €60	-	-	19 € 85
Cadets	1994 et 1995	65 €10	-	22 €60	22 €60
Juniors	1992 et 1993	68 €10	-	22 €60	22 €60
Espoirs	1989 à 1991	68 €10	-	22 €60	22 €60
Séniors	1972 à 1988	68 €10	-	22 €60	22 €60
Vétérans	1971 et avant	68 €10	-	22 €60	22 €60

A partir du 1^{er} janvier 2012 (période sportive)

Catégories	Années de naissance
Ecole d'athlétisme	2003 et après
Poussins	2001 et 2002
Benjamins	1999 et 2000
Minimes	1997 et 1998
Cadets	1995 et 1996
Juniors	1993 et 1994
Espoirs	1990 à 1992
Séniors	1973 à 1989
Vétérans	1972 et avant

LICENCE COMPETITION :

- nécessite un certificat médical
- permet de participer aux compétitions et championnats tout en marquant des points pour le club

LICENCE DECOUVERTE ET SANTE LOISIRS :

- nécessite un certificat médical
- permet de participer à des épreuves de propagande (notamment les courses hors stade)
- ne permet pas l'apport de points au club

LICENCE ENCADREMENT :

- pas de nécessité de certificat médical, donc cette licence ne donne pas droit à participer aux épreuves
- concerne les dirigeants et officiels ne pratiquant plus ainsi que les personnes souhaitant participer à la vie du club sans pratiquer l'athlétisme

Pour tout autres renseignements, veuillez nous contacter

LECOMTE Florent, tél : 03.24.22.19.58 ou 06.88.15.95.65

MATHIEU Lionel, tél : 03.24.54.57.67 ou 06.88.34.35.18

DEMANDE DE LICENCE SAISON 2011/2012

Nom : ----- Prénom : -----

Adresse complète : -----

Téléphone fixe : ----/----/----/----/----

Téléphone portable : ----/----/----/----/----

Adresse email : ----- **(impératif pour le courrier, merci)**

Date de naissance : ----/----/----

Nationalité : -----

Type de licence choisi : compétition
 découverte
 athlé santé loisirs
 encadrement

Etes-vous : Cheminot
 Enfant de cheminot N° Caisse de prévoyance **snf** : -----
 Ayant droit SNCF

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'USCN athlétisme et accepte de m'y conformer. Je joins à cette demande le montant de ma licence et mon certificat médical (**Chèque à l'ordre de USCN Athlétisme**).

A -----, le ----/----/----

Signature :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (e) Monsieur, Madame ----- autorise mon enfant -----
----- à pratiquer l'athlétisme au sein de l'USCN.

A -----, le ----/----/----

Signature :

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : L'USCN athlétisme est affilié à la Fédération Française d'Athlétisme sous le n° 008039

Article 2 : **Le règlement des cotisations pour l'année sportive se fait en septembre**

Article 3 : La cotisation comprend :

- pour les licenciés FFA : le montant de la licence et les frais de fonctionnement si nécessaire
- pour les non licenciés : les frais de fonctionnement si nécessaire

Article 4 : Les adhérents doivent fournir un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme

Article 5 : Tout athlète qui n'est pas en règle avec les articles 2 et 4 ne pourra participer :

- à l'entraînement, s'il n'a pas de certificat médical
- aux compétitions, s'il n'a pas réglé sa cotisation et/ou s'il n'a pas de certificat médical

Article 6 : Pour les enfants mineurs, il est de la responsabilité des parents de s'assurer que l'entraînement a bien lieu

Article 7 : Le club ne peut être responsable des accidents survenus lors des trajets.

Article 8 : Pour les épreuves officielles, **les athlètes devront porter le maillot aux couleurs du club et apporter leurs 4 épingles.**

Article 9 **maillots** : Pour les catégories Ecole d'athlé, Poussin, Benjamin, le club fournit le T-shirt.

Article 10 : Le club n'est pas responsable des objets perdus ou volés.

Article 11 : Tout athlète inscrit à l'USCN athlétisme se doit de respecter les membres de l'encadrement ainsi que les autres athlètes.

Article 12 : Tout athlète ne pouvant se rendre à un entraînement ou à une compétition se doit de prévenir le responsable de l'entraînement dès que possible.

Article 13 : Pour les courses hors stade, le club ne prend pas en charge les engagements sauf ceux définis en début de saison de course hors stade.

Article 14 : Tout manquement au règlement intérieur se verra sanctionné par des avertissements soient verbaux ou écrits et exclusion si nécessaire.

Article 15 : Pendant la période hivernale, pour les entraînements en dehors du cosec, il sera obligatoire de porter **un gilet fluorescent**.

Si l'athlète ne met pas son gilet, il ne pourra pas participer à l'entraînement.